



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le mercredi 1^{er} octobre 2025 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon, conseiller № 2

Messieurs Dominic Parent, conseiller № 6

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Sont absents :

Marc-André Routhier, conseiller № 3

Siège vacant conseiller № 1,

Siège vacant conseiller № 4,

Siège vacant conseiller № 5

Sont également présents : M. Anthony Cyr, directeur général-greffier-trésorier.

CONSTAT DE QUORUM

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal.

La séance ne peut être ajournée puisque le conseil ne peut siéger à la clôture des mises en candidature pour les élections municipales du 2 novembre 2025.

À 20h00, M. Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier, constatait que le quorum requis pour la tenue d'une séance ordinaire du conseil le mercredi 1^{er} octobre 2025 n'était pas atteint et que, en conséquence, la séance ne pouvait pas délibérer. Il y aura une séance extraordinaire le 2 octobre 2025 à 19h00 à la salle de l'Espace 415, avec des modifications à l'ordre du jour.

Andréa Gosselin
Mairesse

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andréa Gosselin
Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-trésorier